



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 98 de l'ordre du jour provisoire*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

Note du Secrétaire général**

Le cinquante-cinquième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, qui porte sur la période allant du 1er septembre 2000 au 31 août 2001, a été transmis par le Président de la Commission pour être communiqué aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies conformément au paragraphe 6 de la résolution 512 (VI) de l'Assemblée générale, en date du 26 janvier 1952, et au paragraphe 2 de la résolution 55/123 de l'Assemblée, en date du 8 décembre 2000. Le texte du rapport de la Commission figure en annexe à la présente note.

* A/56/150.

** Le présent rapport porte sur la période allant du 1er septembre 2000 au 31 août 2001.



Annexe

Cinquante-cinquième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

Au paragraphe 2 de sa résolution 55/123 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié la Commission de lui rendre compte, selon qu'il conviendrait, mais au plus tard le 1er septembre 2001. La Commission rappelle le rapport qu'elle a présenté le 31 août 2000 (A/55/329, annexe) et indique qu'elle n'a rien de nouveau à signaler depuis la parution de ce texte.
